

L'Afrique du Nord, nouveau

Le trafic de drogue est un phénomène mondial, transnational qui se greffe sur une multitude de facteurs et se nourrit de tout ce que les Etats peuvent charrier de dysfonctionnements. Dans la géopolitique mondiale de la drogue, certaines régions sont récemment

apparues comme de nouvelles plaques tournantes. Désormais, on parle moins du triangle d'or que de l'Afrique du Nord. Celle-ci attire les trafiquants en raison de sa situation géographique, mais aussi du fait de l'impunité qu'elle offre et des risques relativement faibles qu'elle présente pour de nombreux trafiquants. A l'impunité s'ajoute un environnement socio-économique et politique suscitant une demande qui n'existait pas dans le passé. La lutte contre la prolifération de la drogue devra donc s'attaquer à deux fronts : les réseaux de trafic et la prévention de la demande croissante



Par

Louisa Ait Hamadouche

LE trafic de drogue est un phénomène mondial d'une grande ampleur. Il réalise chaque année un chiffre d'affaires de 800 milliards de dollars par an. Il charrie dans son sillage corruption, terrorisme, blanchiment d'argent, immigration et trafic d'êtres humains.

En 2005, les saisies de cocaïne rapportées de l'ensemble des pays africains étaient de 2,5 tonnes, 52% de ces saisies ayant eu lieu en Afrique de l'Ouest, 33% en Afrique du Nord et 14% en Afrique du Sud. Les plus grosses saisies ont été enregistrées au Maroc (0,8 tonne), suivi du Ghana (0,7 t.), du Nigeria (0,4 t.), de l'Afrique du Sud (0,3 t.) et du Cap-Vert (0,2 t.).

La problématique marocaine

Dans le royaume chérifien, la question de la production de drogue reste complètement taboue. Selon une enquête conjointe entre l'Agence nationale de développement des provinces du Nord et l'Union européenne, les ventes du haschich marocain en Europe généreraient 12 milliards de dollars américains, soit le tiers du produit intérieur brut (PIB) marocain. Le Maroc serait le premier producteur-exportateur de résine de cannabis. En 2003 déjà, le Maroc était, selon plusieurs études internationales, le premier producteur et exportateur africain de drogue. Le cannabis rapporterait aux trafiquants près de 2 milliards de dollars. Un million de Marocains vivraient des revenus de la drogue, selon le rapport 2003 de l'OICS (Organe international de contrôle des stupéfiants). L'Observatoire international de la criminalité de l'université belge de Louvain, affirme aussi que le Maroc est devenu le premier producteur. Un autre rapport réalisé en février 2002 par

l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies affirme qu'«environ 90% du haschisch saisi en Europe en 1999 provenait du Rif marocain où il constitue la principale activité agricole». Les aléas climatiques sont des facteurs déterminants dans la production du cannabis. Selon l'Observatoire géopolitique des drogues (OGD), les superficies pour l'année 1995 étaient de 79 846 ha contre 90 000 hectares, en l'an 2000. Cela avait été plus ou moins reconnu par le ministre de l'Intérieur de l'époque, feu Driss Basri. Il avait même donné une évaluation de l'argent mobilisé dans les réseaux du cannabis marocain : 2 milliards de dollars. Les officiels marocains ont reconnu l'existence de 30 000 hectares de champs de chanvre sur leur territoire. Mais le chiffre de 180 000 hectares est généralement admis comme plus proche de la réalité. Le voisin espagnol fait état de 1 750 tonnes de cannabis et le département d'Etat américain de 2 000 tonnes. Le rapport de l'ONU précise que les pays consommateurs tirent 98% des revenus de la drogue, alors que les pays producteurs se contentent des 2% qui restent.

Deux enquêtes de l'OGD ont clairement désigné l'administration marocaine, les établissements financiers situés dans les enclaves espagnoles de Melilla et Ceuta, ainsi que les cercles proches du pouvoir royal comme complices objectifs du trafic de drogue. «Lorsqu'un fonctionnaire du ministère de l'Agriculture montre à nos enquêteurs une carte précise des zones de culture, établie par ses services dans le but probable de les taxer, il est difficile de croire en la thèse d'un Rif qui le pouvoir central ne contrôlerait que peu ou mal», estime Alain Labrousse responsable de l'Observatoire et auteur d'«Etat des drogues, drogue des Etats». Il n'en demeure pas moins que, si le commerce des dérivés

cannabiques est illégal, il est officiellement reconnu comme une source de revenus. Lors de son premier voyage officiel à travers le Rif, le souverain Mohamed VI s'était gardé d'en critiquer la production. Des campagnes de lutte ont toutefois été menées. Parmi les cas importants d'interception figure celle, fin décembre 2006, d'une vedette par la marine espagnole. Partie de Casablanca, celle-ci avait rejoint en mer un bateau en provenance d'Amérique latine pour prendre livraison de plus de 3 000 kg de cocaïne. Arrivée près des côtes espagnoles, elle a été repérée et a jeté sa cargaison à la mer. Finalement, les gardes-côtes espagnols ont pu récupérer 1 800 kg de cocaïne et interpellé 28 personnes en Galice.

D'après un rapport commandé par l'Union européenne en 2000, 25% des devises étrangères qui tombent dans l'éscarcelle du royaume proviendraient de ce commerce qui fait vivre 200 000 familles. Hayat Katim Allah écrit que de nombreux trafiquants marocains ont la nationalité espagnole et opèrent à l'étranger puis rapatrient leurs profits au Maroc. Il n'existe pas de législation qui oblige les banques à déclarer les mouvements suspects de fonds, ce qui facilite le blanchiment de l'argent sale. Celui-ci est rendu encore plus facile du fait que le Maroc a une forte économie souterraine, dans laquelle il est aisé de faire disparaître puis réapparaître l'argent. Première destination de la drogue produite au Maroc, l'Union européenne est aussi celle qui s'impose le plus dans la coopération et l'aide économique avec le Royaume. «Le fait que le Maroc exporte du haschich est un motif supplémentaire de partenariat. Raison de plus de multiplier, par exemple, les projets communs de développement rural visant à substituer d'autres cultures à celle du cannabis». Il paraît clair que l'approche américaine qui prône les sanctions dans ce type de

circonstances n'est pas celle des Européens. Ainsi l'Espagne a-t-elle initié en 2000 un vaste plan pour le développement du Nord marocain, dans le cadre du Programme de développement et de structuration de la région méditerranéenne du Maroc (PAIDAR), sur 5 ans.

Le Maghreb sous pression

De simple pays de transit, l'Algérie est devenue pays de consommation. Cette deuxième dimension appelle donc à consolider la lutte contre le trafic de drogue. En juin 2006, la police algérienne a démantelé un réseau international de trafic de drogue à Tébessa, dans l'Est du pays, et saisi 150 kg de kif traité. Six membres du réseau, dont trois Algériens, un Marocain, un Tunisien et un Libyen, ont été arrêtés. Ces personnes étaient également en possession de faux billets d'une valeur globale d'un million d'euros. Près de 5 000 échanges d'informations entre l'Algérie et les 186 pays membres d'Interpol entre 2004 et 2006. La question la plus souvent traitée est le blanchiment d'argent, lié non seulement à la drogue mais également au terrorisme. La France arrive en tête des membres d'Interpol avec lesquels l'Algérie échange 1 225 informations. Suit l'Italie avec un volume d'échanges de 1 084 informations. Paradoxalement et sans que cela soit une surprise, les pays du Maghreb arrivent loin derrière. Le total des échanges avec la Tunisie, le Maroc ou la Mauritanie est respectivement de 312, 207 et 24. La plupart des informations échangées avec la Mauritanie sont relatives aux terroristes et au trafic d'armes et de véhicules. Pourtant, la Mauritanie est, elle aussi, plus que concernée par le phénomène. En mai 2007, les autorités mauritaniennes ont découvert 630 kilos de cocaïne dans un avion abandonné près de l'aéroport de Nouadhibou, 500 kilomètres au nord de Nouakchott, la capitale. En octobre 2007, la douane mauritanaise a saisi 5 388 kilogrammes de drogue, sur la route Nouadhibou-Nouakchott (les deux plus grandes villes du pays). Il s'agit de substances psychotropes «sous l'appellation non adoptée mondialement de pierres marocaines». Cette drogue est préparée à partir du haschich (chanvre indien) pour augmenter sa valeur commerciale. La valeur marchande de cette quantité saisie à bord d'un véhicule par la douane mauritanaise est estimée à 7 millions d'euros. Au moins 9 personnes, dont 5 Mauritaniens et 4 étrangers ont été arrêtés. Les forces de sécurité mauritaniennes ont saisi au cours des mois de mai et août, lors de deux opérations de grande envergure, environ 1,5 tonne de cocaïne à Nouadhibou et Nouakchott.

SOCIO-POLITIQUE DÉLÉTÈRE

carrefour du trafic mondial de drogue

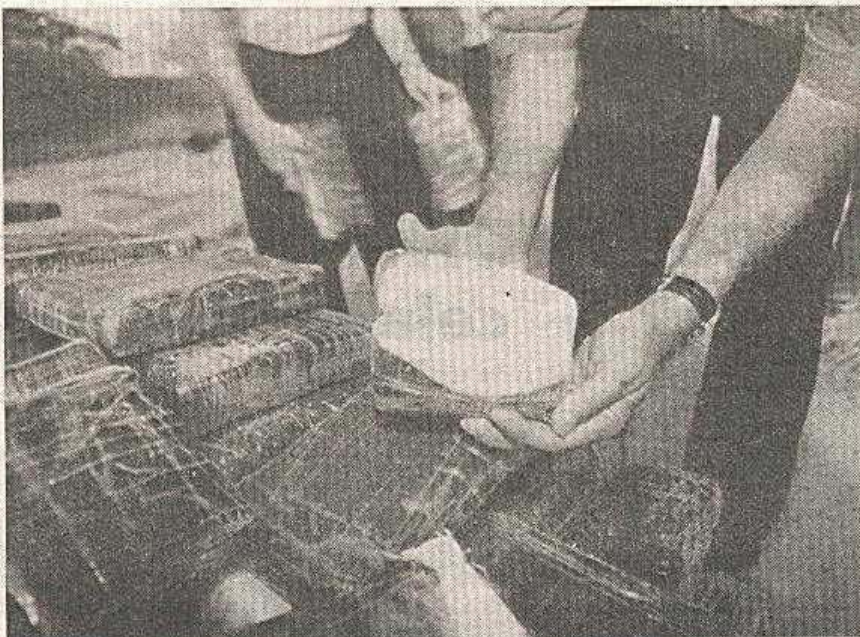
L'Égypte n'est pas mieux lotie. Selon un rapport publié par le Conseil national pour la lutte contre la toxicomanie, plus d'un lycéen sur dix est consommateur de drogue, 12,21% des lycéens entre 15 et 18 ans se droguent, 9% d'entre eux utilisent le bango (marijuana), 3% le cannabis et 0,21% l'héroïne, l'opium et la cocaïne, selon une étude effectuée par le Conseil national pour la lutte contre la toxicomanie. Analysant les circonstances qui mènent ces adolescents à se droguer, l'étude a démontré que 59% ont commencé par curiosité, 36% à cause de problèmes sociaux tels que le divorce des parents, tandis que 15% s'y adonnent sous l'influence de leurs amis. En gros, le phénomène concerne environ 2 millions d'Égyptiens, ce qui place l'Égypte parmi l'un des pays d'Afrique les plus concernés par le trafic de stupéfiants. L'étude prévoit une augmentation annuelle de 5% des consommateurs parmi les lycéens si les instances concernées ne se mobilisent pas pour lutter contre ce fléau. Toujours selon la même étude, les sommes qui circulent dans les filières de drogue s'élèvent à 3 milliards de L.E.

Dans les années 1980, rappelle Mirande Youssef, la drogue entrain en Égypte à travers le canal de Suez. Pendant de longues années, le Liban était aussi l'un des principaux fournisseurs de cannabis et autres drogues du marché égyptien. Selon le ministère de l'Intérieur, les navires chargés de cannabis quittaient le Liban et traversaient la Méditerranée en direction de la Libye où la marchandise était dirigée vers l'Égypte, via le Sahara. Pour les trafiquants, il s'agissait surtout d'un moyen de contourner les côtes méridionales de l'Égypte où la surveillance est renforcée. L'autre grande filière, la plus active actuellement, est celle du Maghreb arabe.

La marchandise part du Maroc, traverse l'Afrique du Nord et est livrée en Égypte. L'un des moyens couramment utilisés consistait à faire circuler la drogue dans les intestins de certains animaux comme les dromadaires ou les ânes. Ces animaux traversaient le désert entre la Libye et l'Égypte sans susciter le moindre soupçon.

De l'Afrique de l'Ouest à l'Afrique du Nord

Le Maroc est loin d'être la seule source de la drogue passée ou consommée en Afrique du Nord. La production, la consommation et le trafic de drogues sont demeurés stables dans le monde en 2006. Or, le rapport mondial 2007 sur la drogue, publié par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) affirme que l'Afrique de l'Ouest a enregistré une augmentation du trafic et de la consommation de cocaïne et d'autres drogues. S'il est vrai



qu'en 2005, les saisies de cocaïne en Afrique représentaient seulement 0,3% sur le plan mondial, leur nombre s'est multiplié par six entre 2000 et 2005 (1,8%). Sur le continent africain, plus de la moitié des saisies de cocaïne sont effectuées en Afrique de l'Ouest. Le Sénégal, la Gambie, le Cap-Vert et le Nigeria ont tous enregistré une augmentation d'au moins 10% des saisies de cocaïne en 2005. La Guinée-Bissau, un tout petit pays composé d'un vaste archipel d'îles éparpillées, et situé immédiatement au sud du Sénégal, sur la côte ouest-africaine, a acquis la réputation d'être le premier narco-Etat d'Afrique, le point d'entrée des drogues en provenance d'Amérique latine. De plus grandes quantités d'héroïne en provenance d'Afghanistan sont également acheminées illicitement vers l'Amérique du Nord via l'Afrique. Les trafiquants

envisagent même de faire entrer clandestinement aux États-Unis, via l'Afrique, les produits chimiques nécessaires à la production de méthamphétamines, maintenant que les contrôles sont plus stricts au Canada et au Mexique.

Le trafic de haschich via la ceinture sahélienne, le désert du Sahara et l'Afrique subsaharienne, constitue une source de préoccupation particulière. Les États africains en situation de post-conflit attirent les trafiquants car ces environnements fragiles, faibles et souvent corrompus sont idéaux pour leurs activités.

Le Niger est une passerelle et non des moindres. Il possède une frontière longue de 1 500 kilomètres avec le Nigeria, qui est la principale plaque tournante des drogues en Afrique de l'Ouest. Toutes les drogues en proviennent : médicaments psychotropes, marijuana, héroïne

et cocaïne. Si la marijuana et les psychotropes sont en partie destinés au marché intérieur du Niger, l'héroïne et la cocaïne sont essentiellement en transit. Il est très difficile de distinguer dans les saisies de cannabis ce qui provient de la production locale de ce qui est importé du Nigeria. Les quantités saisies ne cessent d'augmenter au fil des années : 87 kg en 1987, 790 kg en 1992 et 724 kg durant le premier trimestre 1993.

Il n'est pas aisé non plus d'estimer l'importance du transit d'héroïne et de cocaïne, dans la mesure où ces drogues ont une haute valeur ajoutée sous un petit volume.

Les policiers déclarent eux-mêmes qu'ils sont incapables d'identifier ces substances. Dans les filières internationales qui concernent la marijuana et les psychotropes, les trafiquants sont essentiellement des Nigériens et des Ghanéens. Ils utilisent

les voies routières et des embarcations sur le fleuve Niger, en particulier dans sa partie frontalière avec le Bénin et le Nigeria. Selon l'Observatoire géopolitique des drogues, l'héroïne provient d'Asie du Sud-Ouest et du Sud-Est via Addis-Abeba.

Héroïne et marijuana sont destinées à l'Afrique du Nord, en particulier à l'Algérie, et à l'Europe. Agadez est la véritable plaque tournante de ce trafic par voie terrestre d'où proviennent toutes les drogues du Nigeria via Madi et Zinder. L'existence d'une voie terrestre sud-nord a alimenté les spéculations selon lesquelles la rébellion touareg a pu se financer grâce aux protections accordées aux trafiquants dans les zones du Nord qu'ils contrôlent. Aucune preuve n'a été apportée pour confirmer cette hypothèse.

Les routes terrestres sont les suivantes :

- Nigeria - Konni - Tahoua - Agadez - Afrique du Nord
- Nigeria - Maradi - Dakoro - Agadez - Afrique du Nord
- Nigeria - Zinder - Tanout - Agadez - Afrique du Nord
- Maradi - Goulou - N'Gouba - Agadez - Afrique du Nord

L'Afrique du Nord attire les trafiquants en raison de sa situation géographique, un fait structurel contre lequel personne ne peut rien. Mais cette région attire aussi du fait de l'impunité qu'elle offre et des risques relativement faibles qu'elle représente pour de nombreux trafiquants. Cette affirmation est faite par Mazzitelli, représentant de l'ONUDC en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, mais il n'est pas le seul. Ce n'est pas un hasard si ces États font partie des pays les plus corrompus du monde. Or, la corruption demeure le lit indispensable à de très nombreux dysfonctionnements et fléaux socio-économiques. L. A. H.

Les Etats sont classés en trois catégories

- Les pays tolérants

En France, les peines de prison pour les délits moindres, tels que la possession ou l'usage, ou même la vente de stupéfiants à petite échelle, n'étaient que très rarement appliquées et ont été remplacées, en 2003, par le règlement d'une amende. Malgré un discours de sévérité, la législation a donc été assouplie. Mais elle ne le fut que dans le but d'éviter de dépénaliser ou de légaliser l'usage de la drogue, tout en rendant possible l'application de la loi.

La Suisse, l'Irlande, le Danemark, le Portugal, l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche et la Hollande ont dépénalisé l'usage du cannabis tout en maintenant l'interdiction sur la détention, l'achat, la vente et le trafic. Les pays d'Europe les plus sévères en matière de cannabis sont la Grèce, le Luxembourg, la Suède et la Finlande.

Les Pays-Bas ont mis en place des programmes d'administration de méthadone. C'est en général une approche du problème vers laquelle les membres de l'UE se tournent de plus en plus.

- Les pays sévères

Les législations de certains pays du Proche-Orient, de l'Asie du Sud et de l'Extrême-Orient sont les plus sévères du monde. Les Émirats arabes, l'Inde, le Koweït, l'Algérie, le Laos, le Vietnam, les Philippines, l'Indonésie, la Thaïlande et la Syrie prévoient la peine de mort en cas de trafic de drogue. La possession, même parfois de quantités infimes de drogues douces ou dures, peuvent être passibles de lourdes peines carcérales. La Tunisie punit sévèrement la moindre possession de drogue, même à usage personnel, et prévoit un an de prison ferme au minimum pour de très petites quantités. En Inde, l'usage ou la possession de

stupéfiants peut valoir six mois à vingt ans de prison. Le 1^{er} février 2003, le Premier ministre thaïlandais Thaksin Shinawatra a lancé une grande « guerre contre la drogue » : dans les quinze jours qui suivirent cette déclaration, 352 dealers présumés sont retrouvés morts, assassinés (600 d'après Amnesty International). Le gouvernement nie être à l'origine de ces meurtres. Mais les enquêtes révèlent qu'au plus, 30% seraient dus à des règlements de compte entre trafiquants. Les 70% restants auraient bel et bien été exécutés par les escadrons de la mort de Shinawatra.

- Les pays acharnés

Parmi les pays les plus intransigeants, la Chine compte plusieurs centaines de condamnations à mort et d'exécutions chaque année pour commerce ou usage de drogue. En Iran, même l'état de dépendance à une drogue est considéré comme un crime et les délits les plus graves sont punis de mort.

Le Pakistan ne fait aucune différence entre l'usage et le trafic de stupéfiants. Quelle que soit l'infraction, le coupable peut être condamné à la prison à perpétuité ou à la mort. À Singapour, la consommation de toute drogue est interdite, ainsi que la possession d'ustensiles en permettant l'usage (pipe, seringues, etc.).

Une très faible quantité de narcotiques suffit pour être inculpé de trafic, ce qui rend passible de la peine capitale. L'Arabie saoudite ne fait aucune différence entre l'usage et le trafic de drogues, ni entre drogues dures et douces. La peine maximale est la mort par décapitation. Des peines de mort ont été prononcées pour possession de haschich.